

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES DOUX MOTIVES

PROJET DE CREATION D'UN BARRAGE DE RETENUE COLLECTIF POUR LA SUBSTITUTION DE POMPAGES EN RIVIERE A L'ETIAGE

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SIMPLIFIE

DATE : 05/01/2026



Affaire suivie par : Carole GABER

✉ 13, Chemin des Senteurs - 26 400 AOUSTE-SUR-SYE

☎ 06.21.40.20.72

💻 carole.gaber@sicaa.fr

INFORMATIONS GENERALES

Numéro d'affaire	13243
Projet	Création d'un barrage de retenue collectif pour la substitution de pompages en rivière à l'étiage
Document	Diagnostic écologique simplifié
Etabli par	Carole GABER – Chargée d'études Eaux Urbaines et Rurales
Vérifié par	Céline MONTMAGNON

Versions	Dates
1	05/01/2026

Sommaire

INFORMATIONS GENERALES.....	2
PREAMBULE	4
PARTIE 1 : IDENTITE DES PETITIONNAIRES	5
PARTIE 2 : SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE DE L'OUVRAGE EN PROJET	5
PARTIE 3 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL	9
1. CONTEXTE HYDROLOGIQUE	9
1.1. Zone humide	9
1.2. Cours d'eau	9
1.3. Zone inondable.....	10
2. CONTEXTE ECOLOGIQUE	10
2.1. Protection réglementaire	11
2.2. Protection contractuelle.....	11
2.3. Protection au titre de conventions	12
2.4. Périmètres d'inventaires	12
2.5. Consultation des bases de données naturalistes	13
2.6. Conclusions	15
PARTIE 4 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SIMPLIFIE.....	16
1. METHODOLOGIE	16
1.1. Flore – Habitats.....	16
1.2. Faune	17
1.3. Valeur patrimoniale habitats et espèces.....	17
2. RESULTATS DU PRE-DIAGNOSTIC	18
2.1. Délimitation de la zone d'étude	18
2.2. Cartographie des habitats naturels	19
2.3. Autres remarques.....	20
PARTIE 5 : ELEMENTS RESTANT A ETUDIER ET A CARACTERISER	22
1. CONCLUSIONS ET RESERVES SUR LES INVESTIGATIONS REALISEES	22
2. ETUDES COMPLEMENTAIRES ENVISAGEES	23

PREAMBULE

L'Association Syndicale Libre des Doux Motivés a été créée lors de l'Assemblée générale constitutive du 11 décembre 2025 à Arlebosc dans le département de l'Ardèche. Cette ASL constituée de propriétaires fonciers, dont la plupart exploitants agricoles, porte un projet de stockage d'eau hivernale. Cette retenue permettra de venir substituer 4 à 5 pompages dans la rivière du Doux, sur les 6 actuellement utilisés pour l'irrigation des parcelles du périmètre syndical de l'ASL.

Durant plusieurs années, les exploitants ont cherché en vain un site favorable répondant à la fois à leur besoin en eau et en adéquation avec le Protocole entre les acteurs des territoires concernant la création de retenues d'eau à usage agricole dans le département de l'Ardèche.

Après plusieurs propositions au COTECH de la DDT de l'Ardèche, ce site est choisi, situé sur un cours d'eau intermittent non nommé, affluent du Doux en rive gauche.

Une visite technique et de cadrage réglementaire a été organisée le 11 décembre 2025 en présence des membres du Syndicat de l'ASL des Doux Motivés, de la DDT de l'Ardèche et du bureau d'études SICAA. Le contexte du projet a pu être présenté et les enjeux environnementaux ont été analysés.

Ce diagnostic présente l'analyse bibliographique du site au regard des zonages environnementaux locaux, ainsi qu'une analyse des enjeux environnementaux à partir des observations réalisées sur site.

PARTIE 1 : IDENTITE DES PETITIONNAIRES

Les 4 exploitations à l'origine du projet, sont :

- ✓ L'EARL des Lilas, représentée par Monsieur Yohann PALISSE ;
- ✓ Le GAEC du Soleil Levant, représenté par Monsieur Sylvain BERTRAND ;
- ✓ L'EARL des Deux Tilleuls, représenté par Monsieur André VERCASSON ;
- ✓ Monsieur Grégory GRANGIER.

Une Association Syndicale Libre a été créée le 11 décembre 2025 lors de l'assemblée générale constitutive à Arlebosc. Cette structure porte le projet de stockage d'eau venant en substitution des pompages dans le Doux qui servent à l'irrigation des parcelles du périmètre syndical. Cette association de propriétaires est le garant d'une stabilité dans le temps.

PARTIE 2 : SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE DE L'OUVRAGE EN PROJET

DEPARTEMENT	ARDECHE
COMMUNE	ARLEBOSC 07 410 et BOZAS 07 410
LIEU-DIT	Rossignol
REFERENCES CADASTRALES	ARLEBOSC : section AD parcelles n°65 et 56 ; Section AM parcelles n°18, 19, 20 et 23 ; BOZAS : section AN parcelle n°118
COORDONNEES LAMBERT 93	x = 830446.320, y = 6439449.121, z = 385m
BASSIN HYDROGRAPHIQUE	Rhône-Méditerranée
LIBELLE ZONE HYDROGRAPHIQUE	Le Doux du ruisseau de Vernières à la Daronne - V372
MASSE D'EAU	Le Doux de la carrière de Désaignes à la Daronne - FRDR454

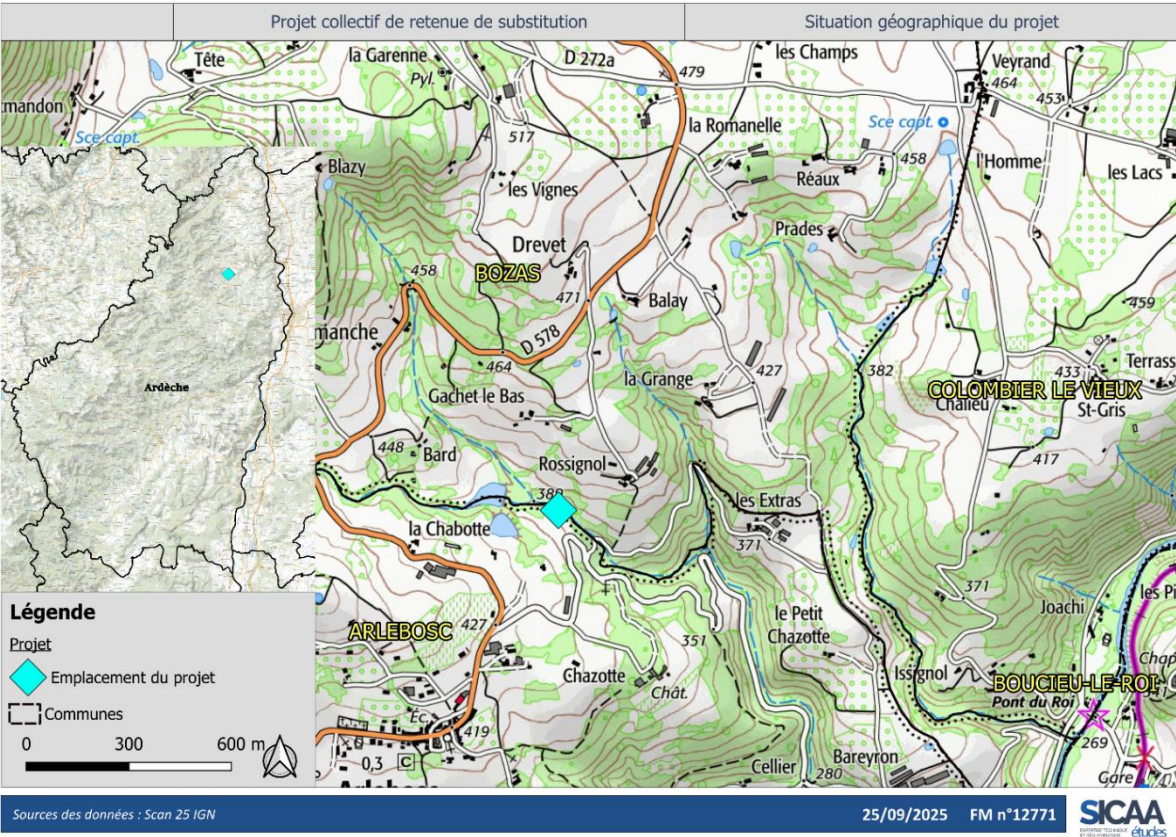


Fig. 1. Situation géographique de l'emplacement identifié pour le projet de barrage.

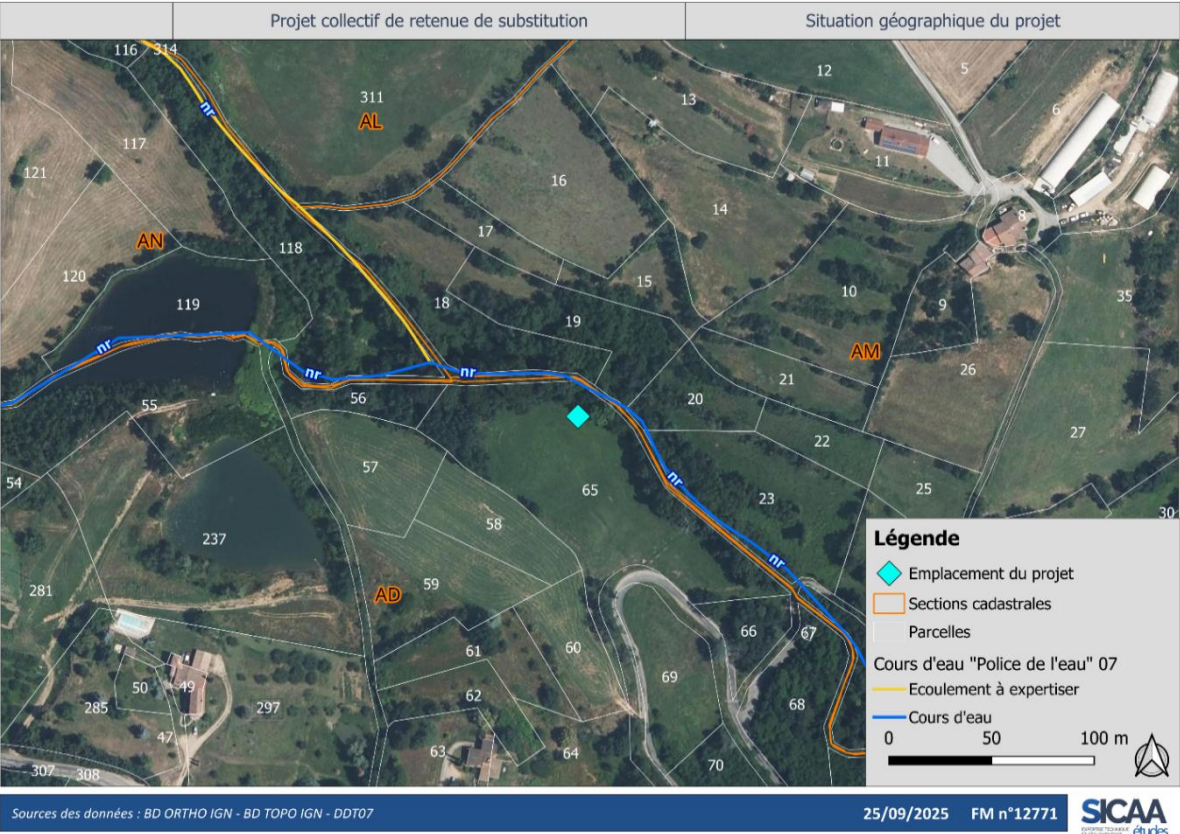


Fig. 2. Situation sur orthophotoplan et matrice cadastrale de l'emplacement du projet.



Fig. 3. Photographie prise à mi-amont du site. *Source : Chambre d'Agriculture 07, 2024.*

La carte suivante montre l'emprise estimée du projet sur l'orthophotoplan. Elle a été produite à la suite de la réalisation de l'étude topographique du site et de l'élaboration de l'avant-projet pour évaluer le volume d'eau stockable à cet endroit, dont les caractéristiques sont déterminées en partie 3.

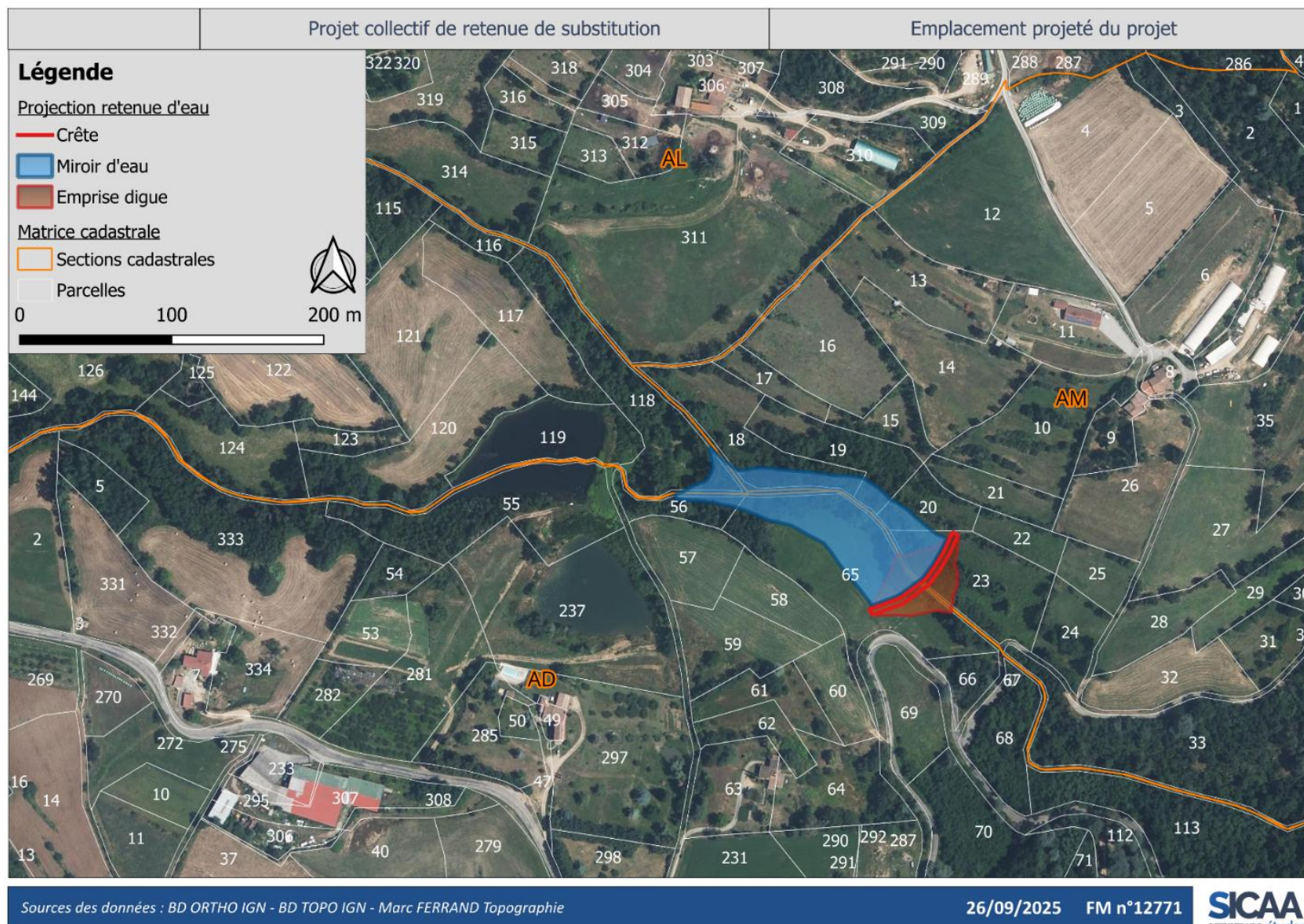


Fig. 4. Emprise projetée du barrage de retenue sur orthophotoplan et matrice cadastrale.

PARTIE 3 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

1. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

1.1. Zone humide

Selon la carte des zones humides supérieures à 1 ha de la DDT07, le projet n'est pas situé en zone humide. La carte des milieux potentiellement humides situe une probabilité forte de présence de zone humide liée au réseau hydrographique (cf. [figure 5](#)). Néanmoins, la visite sur le terrain ne révèle pas d'habitat ou de végétation hygrophile.

- *Il n'y a pas de présomption de présence de zone humide à l'emplacement du projet.*

1.2. Cours d'eau

Le projet de retenue prévoit de capter 2 écoulements à des fins de remplissage (cf. [figure 5](#)) :

- Un cours d'eau intermittent
 - Un écoulement à expertiser sur la carte de la DDT
- *Une expertise terrain de la Police de l'eau est nécessaire pour caractériser l'écoulement en amont (en orange sur la carte ci-dessous). Cette expertise va être sollicitée par la DDT de l'Ardèche auprès de l'OFB.*

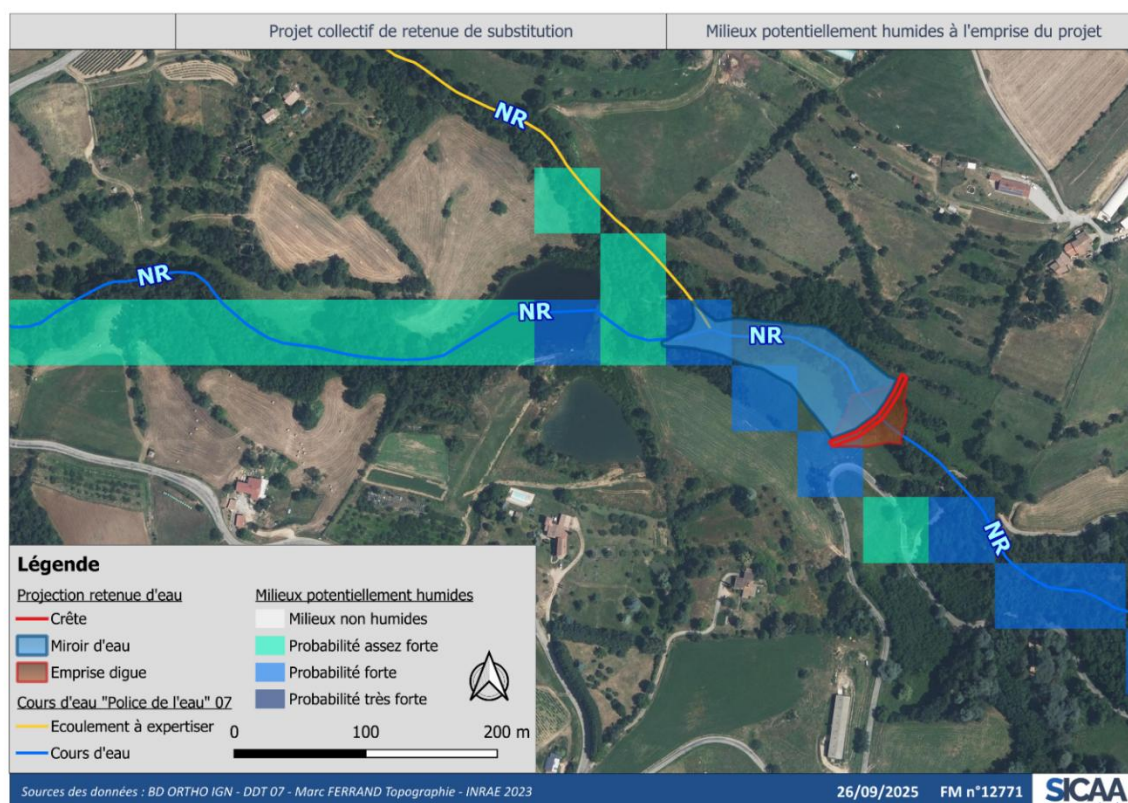


Fig. 5. Enjeux milieux humides et cours d'eau associés au projet.

1.3.Zone inondable

L'emplacement prévu du projet n'est pas concerné par un risque inondation. La commune de Bozas est concernée par le PPR du Doux (en aval du projet).

2. CONTEXTE ECOLOGIQUE

Le projet de création de barrage de retenue est présenté dans cette partie au regard des zonages de protection et de sensibilité.

Actuellement sur les parcelles se trouve une prairie pâturée par des bovins, des bois et le lit d'un cours d'eau intermittent.



Fig. 6. Photographie prise en aval du site (source : Chambre d'agriculture 07).



Fig. 7. Photo prise à l'emplacement du cours d'eau sur site.

2.1. Protection réglementaire

Le site n'est pas localisé au sein d'un secteur de protection règlementaire : arrêtés de protection de biotope, de géotope ou des habitats naturels, parc naturel, réserves biologiques, naturelles nationales, de chasse et de faune sauvage, zone retenue dans la stratégie de création des aires protégées.

2.2. Protection contractuelle

2.2.1. NATURA 2000 / Zone Spéciale de Conservation (ZSC) / Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore (source : www.nature2000.fr).

► **Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000.**

Nom du site	Type de site	Distance la plus proche vis-à-vis du projet
Affluents rive droite du Rhône – FR8201663	ZPS-Directive habitat	1 km au Nord-Ouest

2.2.2. Parc Naturel Régional (PNR)

Il concourt à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public et constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

► **Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un Parc Naturel Régional.**

Nom du site	Distance la plus proche vis-à-vis du projet
Monts d'Ardèche - FR8000041	5 km à l'Ouest

2.2.3. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site présentant un intérêt écologique, paysager ou patrimonial, identifié et protégé par un Département. Créés dans le cadre d'une politique locale de préservation, les ENS visent à préserver la biodiversité et les milieux naturels tout en permettant, lorsque cela est possible, la sensibilisation du public. Contrairement aux réserves naturelles ou aux parcs nationaux, les ENS ne relèvent pas d'une réglementation nationale stricte mais d'une gestion départementale adaptée aux enjeux locaux.

► **Le projet n'est pas localisé dans un Espace naturel Sensible.**

Nom du site	Distance la plus proche vis-à-vis du projet
Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne	Partie de l'ENS la plus proche du site : 1,9km à l'Est

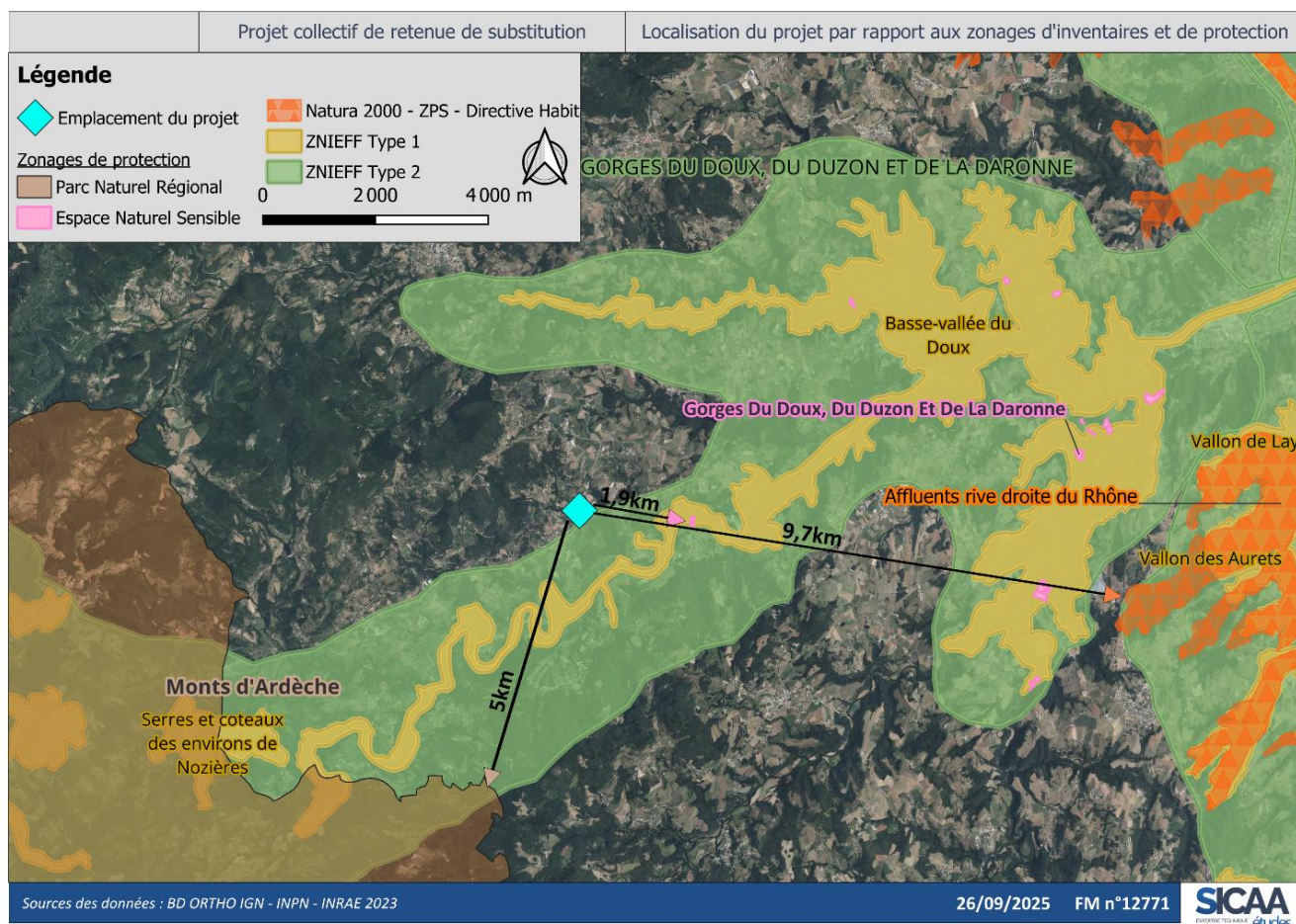


Fig. 8. Situation géographique du projet vis-à-vis des PNR, des zones Natura 2000 et des ENS.

2.3. Protection au titre de conventions

Le site n'est pas localisé au sein d'un secteur de protection au titre de conventions : géoparcs mondiaux ou bien naturel ou mixte du patrimoine mondial de l'UNESCO, ni zones humides protégées par la convention de Ramsar, ni réserves de biosphère, ni aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne, zones marines protégées de la convention Oslo-Paris, aires spécialement protégées de la convention de Carthage.

2.4. Périmètres d'inventaires

Le projet de retenue se situe à proximité de périmètres d'inventaires, les ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Il s'agit d'un inventaire du patrimoine naturel, n'impliquant pas de statut de protection. Les ZNIEFF permettent cependant d'attester de la valeur écologique d'un territoire, et portent un objectif de connaissance scientifique. Elles sont de 2 types :

- Les ZNIEFF de type II couvrent de grandes surfaces au fonctionnement écologique préservé ;
- Les ZNIEFF de type I présentent des surfaces plus limitées mais sont caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats remarquables.

► *Le site ne se situe pas dans un périmètre d'inventaire.*

Les ZNIEFF les plus proches sont :

Type de zonage	Nom	Code INPN	Proximité avec le projet
ZNIEFF type I	Basse-vallée du Doux	820031016	1,1 km au Sud-Est
ZNIEFF type II	Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne	8200331028	< 100 m

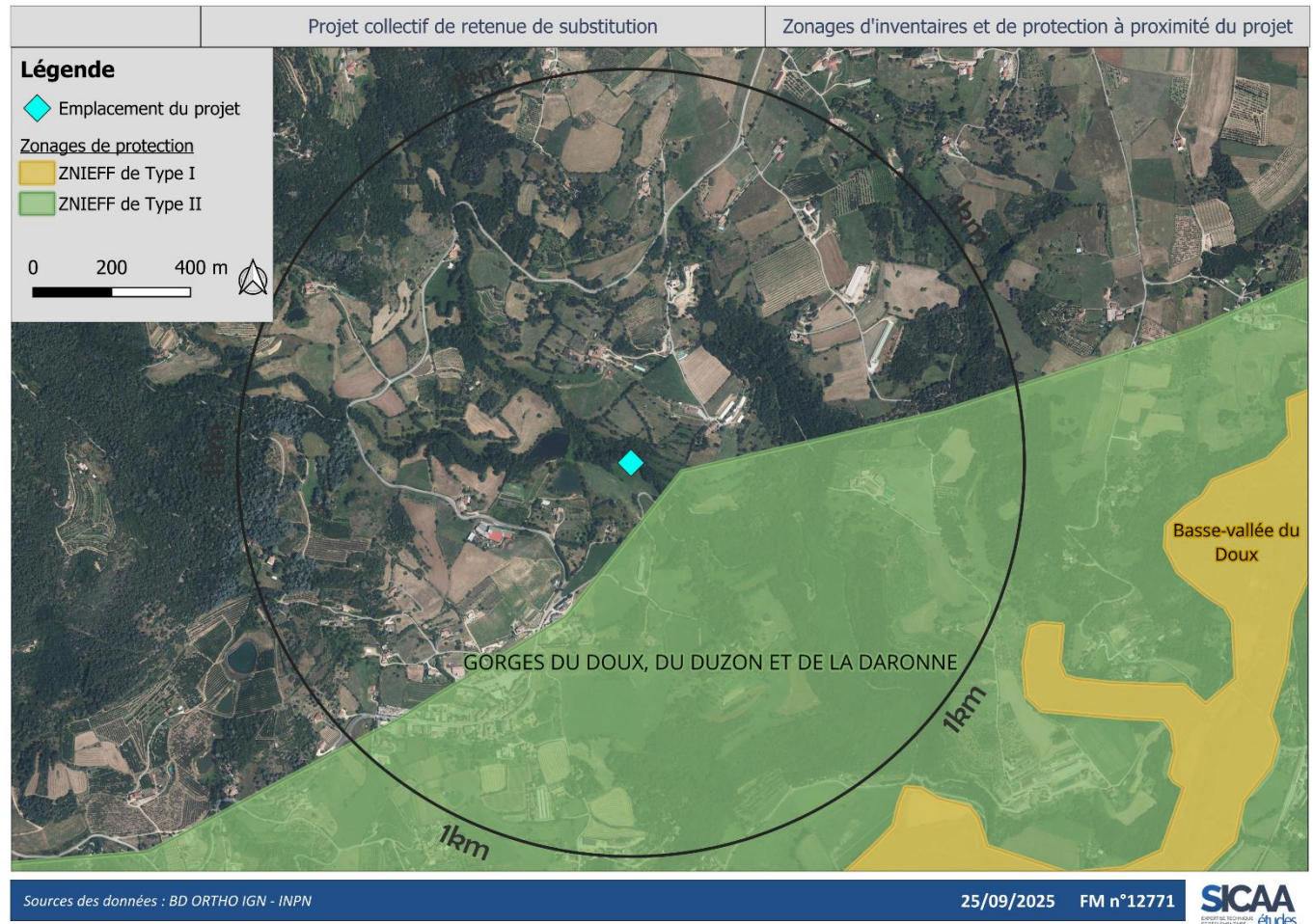


Fig. 9. Situation de l'ouvrage au regard des ZNIEFF.

2.5.Consultation des bases de données naturalistes

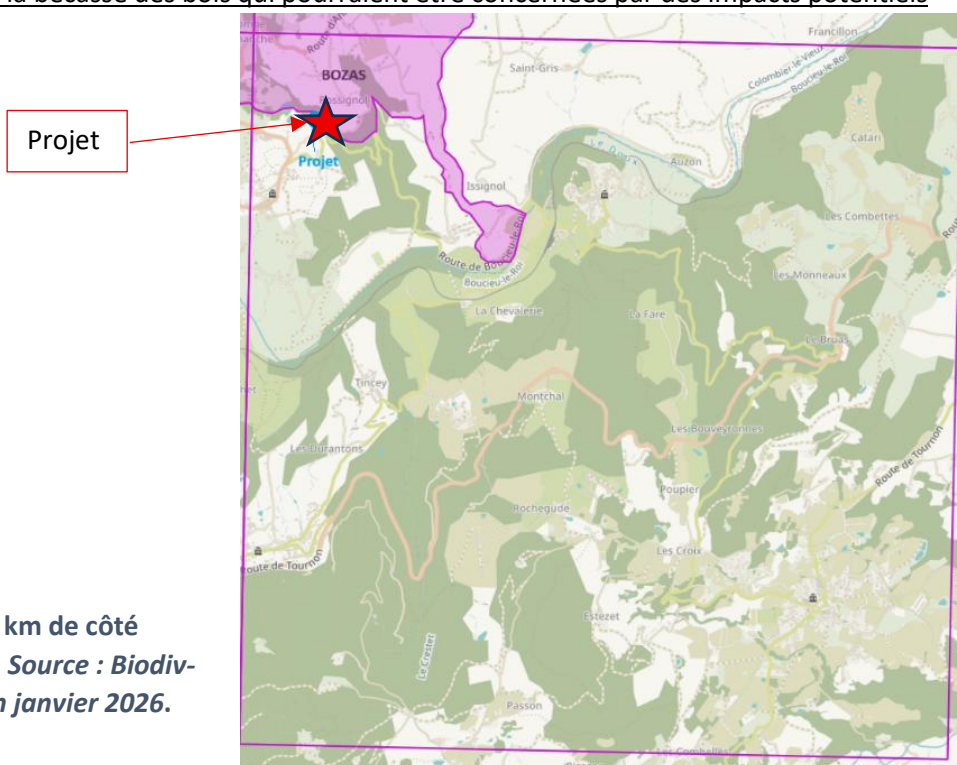
Les données naturalistes régionales ont été consultées via les plateformes Faune-AURA et Biodiv-AURA. Faune-AURA est un outil de collecte et de validation des observations faunistiques réalisées par les naturalistes bénévoles et professionnels en Auvergne-Rhône-Alpes ; les données y sont vérifiées par des experts et géolocalisées avec un niveau de précision renseigné. Biodiv-AURA est la base de données régionale d'agrégation, pilotée par la Région et ses partenaires, qui regroupe plusieurs sources dont les données validées de Faune-AURA, la flore du CBNA et divers inventaires institutionnels. Les observations issues de Faune-AURA sont transférées de manière régulière vers Biodiv-AURA, ce qui garantit une centralisation des informations disponibles et un accès consolidé aux occurrences faune-flore pour les études environnementales.

- **La consultation de la base de données Faune-AURA sur un polygone contenant le projet ne révèle pas la présence d'espèce à enjeu de conservation.** Ne sont répertoriées que des espèces d'oiseaux communes (geai des chênes, étourneau sansonnet, mésange bleue, mésange charbonnière, buse variable).

Des données d'espèces nichant dans le bâti ou dans des arbres à cavités sont mentionnées (hirondelle rustiques, chouette hulotte, chevêche d'Athéna) dans le bourg.

La consultation de la base de données Biodiv-AURA (faune et flore) permet de consulter les données sur des mailles de 5 km de côté. Les données suivantes sont celles ayant été recensées sur la maille contenant l'emplacement du projet (cf. **figure 10**), mais ne concerne pas seulement l'emprise exact du projet. Ces données sont donc à relativiser quant à l'implantation du projet.

- ❖ Une seule espèce d'amphibien est observée à proximité : la salamandre tachetée ;
- ❖ Pas d'espèce floristique protégées relevée ;
- ❖ Pas d'espèce d'arthropode protégée relevée (présence de nombreuses données d'Odonates, laissant penser à un point d'inventaire dédié à proximité) ;
- ❖ Parmi les mammifères, une mention d'observation de loutre, qui semble plutôt inféodées à la présence du Doux, le cours d'eau intermittent ne correspondant pas à son écologie.
- ❖ Parmi les oiseaux observés, voici ceux ayant un statut de conservation défavorable observés : le grand-duc, la bécasse des bois, le faucon pèlerin, la tourterelle des bois et l'hirondelle rustique. Parmi ces espèces, 2 sont des espèces inféodées au bâti, le grand-duc est cavernicole. Il n'y a donc que la tourterelle des bois et la bécasse des bois qui pourraient être concernées par des impacts potentiels au droit du projet.



En violet, commune de Bozas.

Fig. 10. Maille de 5 km de côté impliquant le projet. *Source : Biodiv-AURA¹, consulté en janvier 2026.*

¹ <https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/commune/07039>

2.6.Conclusions

Les informations de zonages de protection et d'inventaires existants ont été consultés. Les bases de données naturalistes ont été consultées à l'emplacement du projet et son environ proche, ainsi que sur une maille de 5 km de côté englobant le projet.

2.6.1. Enjeux identifiés vis-à-vis des zonages environnementaux

Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection, il n'est pas inclus dans un site Natura 2000 et n'est pas inclus dans un périmètre d'inventaire.

La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de Type 2 « Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne (8200331028) ».

Les informations relatives à cette ZNIEFF révèlent des enjeux de conservation des réseaux de gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne, soulignant l'intérêt de ces cours d'eau et de la diversité de leurs faciès d'écoulement pour la faune piscicole, ainsi que pour les arthropodes inféodés aux cours d'eau. Elle souligne également l'importance des habitats rocheux pour les espèces cavernicoles (avifaune, ichtyofaune). Enfin cette ZNIEFF présente un enjeu local de conservation pour certains habitats permettant la confrontation de milieux montagnards et méditerranéen.

- ***Le projet ne vient pas altérer les milieux concernés, il participe même à la préservation de la qualité des milieux aquatiques en substituant des pompages dans le Doux en période d'étiage.***

Est également présente à environ 1 km, la ZNIEFF de type 1 « Basse vallée du Doux » qui présente des enjeux liés à la préservation de ses habitats rivulaires et des espèces inféodées aux milieux alluviaux, ce qui implique une vigilance particulière concernant toute intervention susceptible de modifier la dynamique hydrologique, la continuité écologique ou la qualité des habitats associés.

- ***Le projet n'impacte pas les milieux rivulaires concernés. Son impact potentiel sur les espèces aquatiques doit être évalué. Le projet participe de la préservation des milieux aquatiques en substituant des pompages dans le Doux en période d'étiage.***

Le site Natura 2000 le plus proche est nommé « Affluents rive droite du Rhône ». Ce site couvre environ 4200 ha et inclut 16 vallons perpendiculaires à la vallée du Rhône ; ces vallons, souvent forestiers et topographiquement encaissés, constituent des réservoirs d'habitats naturels variés et fonctionnels. Le site abrite des habitats d'intérêt communautaire (forêts de pente, forêts alluviales, landes sèches, pelouses) et une diversité d'espèces d'intérêt communautaire. Il a été désigné pour préserver ces habitats naturels et les espèces qui en dépendent, compte tenu des pressions liées à l'évolution des usages des sols (mise en culture, fermeture des milieux) et des facteurs anthropiques. La gestion du site vise à maintenir la qualité écologique des milieux, la dynamique des cours d'eau et la continuité des habitats associés, afin de répondre aux objectifs de conservation fixés dans le document d'objectifs du site.

- ***La visite sur le terrain n'a pas mis en évidence d'habitat d'intérêt communautaire (cf. cartographie des habitats naturels en page 20) et le projet se situe hors des vallons ciblés par ce site Natura***

2000. Le projet concourt à maintenir la qualité écologique des milieux en substituant des prélèvements d'eau en période d'étiage ainsi qu'en maintenant des milieux ouverts.

2.6.2. Enjeux identifiés vis-à-vis de la consultation des bases de données d'inventaires

La consultation des bases de données d'inventaires disponibles révèle la présence d'espèces avifaune communes, sans enjeu de conservation au droit et à proximité immédiate du projet. La consultation des données à une échelle plus englobante ne mentionne pas d'espèce floristique ou d'arthropode protégé. On note la présence de la salamandre tachetée et de quelques espèces d'oiseaux à enjeu de conservation défavorable susceptible d'être concernées par l'emprise du projet.

- **Les investigations à mener dans le cadre de la faisabilité devront porter prioritairement sur l'avifaune nicheuse potentielle en milieux boisés, des compléments ciblés sur les amphibiens et la vérification de l'absence d'espèce floristique protégée.**

PARTIE 4 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SIMPLIFIE

1. METHODOLOGIE

Une visite technique a permis la réalisation d'un diagnostic écologique le 11 décembre 2025.

1.1.Flore – Habitats

La végétation du site est étudiée selon 2 aspects principaux : les structures végétales homogènes et la recherche d'espèces à enjeux d'intérêt écologique.

Structure de la végétation

La structure de la végétation est analysée par une étude phytosociologique, selon l'abondance relative des espèces. Cette méthode permet d'identifier les groupements d'habitats présents sur le site, notés selon le référentiel européen EUNIS. L'objectif est de déterminer la qualité des habitats présents.

Identification d'espèces à « enjeux écologique »

Avec la méthode d'étude phytosociologique, sont également identifiés les espèces particulières, qu'elles soient patrimoniales et/ou protégées et/ou menacées mais également exotiques envahissantes, c'est-à-dire en concurrence avec les espèces autochtones du site.

La présence d'espèces sensibles doit faire l'objet d'une recherche bibliographique afin de déterminer, notamment, leur aire de répartition.

L'identification d'espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles) permet de prévenir la perte de fonctionnalité d'un écosystème et d'agir pour limiter sa propagation.

1.2.Faune

La présence et la fréquence des espèces faunistiques dépendent des facteurs biotiques et abiotiques de l'environnement du site dont :

- ❖ La structure de la végétation présente et la nature du sol ;
- ❖ La présence de milieux aquatiques ;
- ❖ La météorologie du site (lors des prospections sur le terrain).

Chaque espèce possède un cycle de vie différent qui influence sa présence ou son absence dans un milieu.

Les méthodes d'identification des groupes d'espèces diffèrent selon leurs caractéristiques morphologiques. Les différents taxons sont alors identifiés soit directement (à vue, par capture-identification-relâchement, au chant) soit indirectement (traces).

La visite technique étant réalisée à une période ne permettant pas les observations directes de la plupart des taxons, les enjeux liés à la faune sont déterminés à partir des habitats observés. La période choisie est en effet idéale pour détecter les lieux de gîtes, d'abri, etc. Une attention particulière est donc portée aux habitats constituant des gîtes potentiels ou des lieux clefs dans la réalisation de tout ou partie du cycle de vies des taxons faunistiques (terriers, mares, arbres gîtes, arbres morts, hibernaculum, etc.). Les indices de présence d'espèces sont également recherchés (empreintes, guano, nids, pots de blaireaux, etc.).

1.3.Valeur patrimoniale habitats et espèces

1.3.1. Valeur patrimoniale des habitats naturels

Les structures végétales identifiées sont ensuite évaluées selon 4 critères qui définissent leurs valeurs patrimoniales :

- Le statut de protection (directive européenne « Habitats ») ;
- La rareté ;
- L'état de conservation sur le site ;
- La présence d'une flore remarquable.

1.3.2. Valeurs patrimoniales des espèces

La valeur patrimoniale des espèces est définie selon leur statut de conservation et de protection (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »). Le statut de conservation est basé sur la richesse spécifique et le degré de menace qui pèse sur l'espèce.

Les valeurs patrimoniales des habitats et des espèces sont déclinées en 5 niveaux illustrés par un code couleur ([Tableau 1](#)).

Tableau 1. Valeur patrimoniale des habitats et des espèces.

	Valeur patrimoniale des habitats	Valeur patrimoniale des espèces
Très forte	Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale ; Surfaces restreintes au niveau européen ou national ; Très bon état de conservation.	Espèce menacée ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »).
Forte	Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental ;	Espèce rare ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »).

	Bon état de conservation.	
Moyenne	Flore rare à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.	Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats ».
Faible	Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.	Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.
Nulle ou très faible	Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel ; Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation très dégradé.	Espèce commune, non protégée.

2. RESULTATS DU PRE-DIAGNOSTIC

Une visite de site a été réalisée le 11 décembre 2025 par un temps sec, partiellement couvert, sur une matinée, avec une température de 12°C. Une zone d'étude correspondant à l'emprise élargie du projet, à ce stade d'avancement, a été définie. La visite de site a couvert l'ensemble de cette zone d'étude.

Comme précisé plus haut, cette visite a permis la détermination des habitats occupant la zone d'étude et a permis l'identification des habitats naturels potentiels pour la faune.

2.1.Délimitation de la zone d'étude

A la fin de l'année 2025, le maître d'ouvrage dispose d'un plan topographique réalisé par la société Ferrand Topographie. Ce plan au stade avant-projet est non définitif mais permet d'apprécier l'emprise supposée du projet ainsi que ses caractéristiques.

Une zone d'étude élargie d'une surface de 25 500 m² a été définie couvrant l'ensemble de l'emprise au stade avant-projet, les emprises chantier et les éventuels ajustements à venir.

On note par rapport à cette zone d'étude que 2 retenues d'eau sont situées en amont du projet. L'une capte les ruissellements du bassin versant et l'autre, non munie d'un débit réservé, est situé en amont du cours d'eau sur lequel sera implanté l'ouvrage en projet. Cela laisse à supposer que l'impact sur les compartiments hydrologiques et biologiques du cours d'eau sont déjà forts.

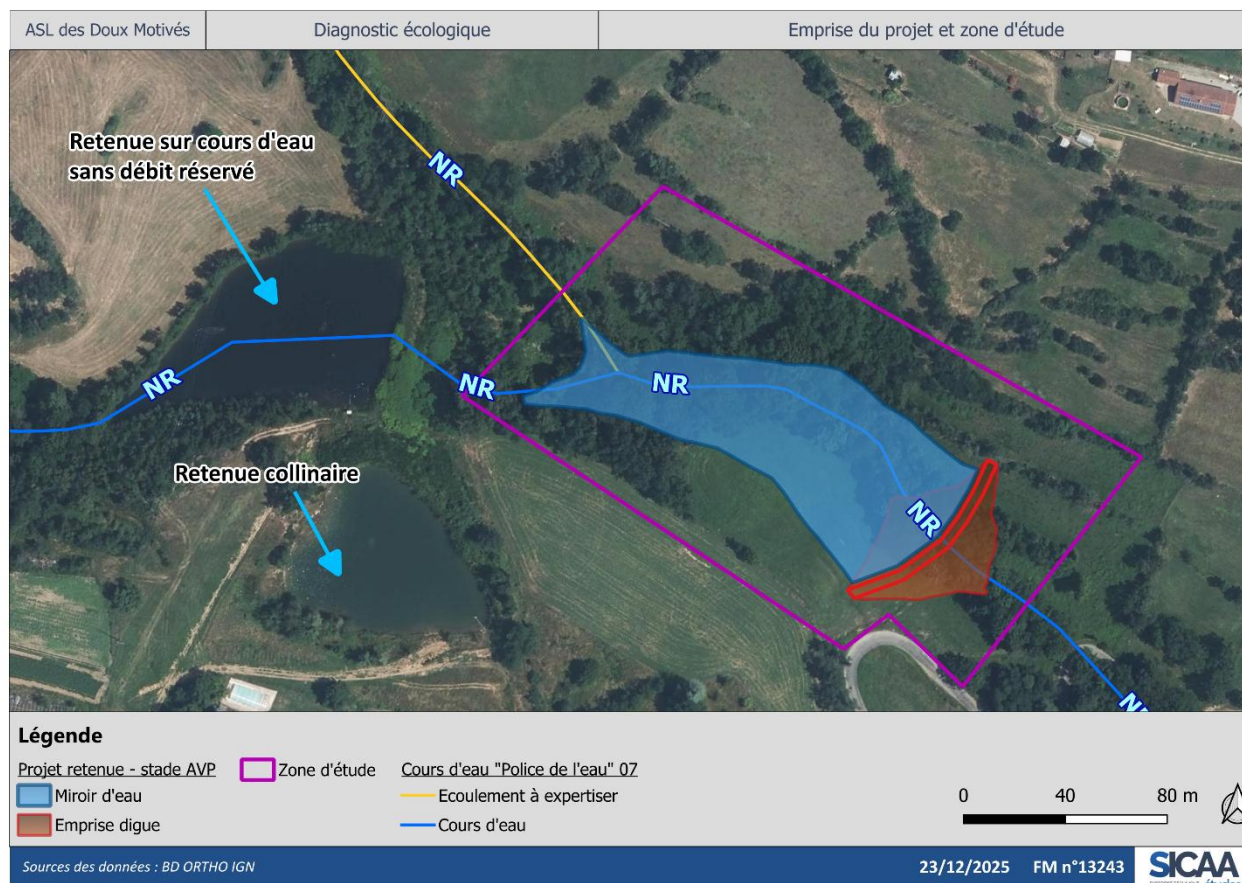


Fig. 11. Localisation de l'emprise projet au stade AVP et localisation de la zone d'étude.

2.2. Cartographie des habitats naturels

A partir de la visite de site réalisée, une cartographie des habitats naturels simplifiée est émise, présentée en **figure 12** ci-dessous.

Cette cartographie appelle plusieurs remarques :

- ❖ Le boisement caducifolié identifié borde le cours d'eau. On ne note l'absence d'habitat hygrophile rivulaire caractéristique. Il n'y a pas de transition vers des habitats hygrophiles à proximité du cours d'eau. Celui-ci ne semble pas influencer les habitats présents. Ce boisement est globalement constitué de feuillus non caractéristiques de milieux humides (érables, chênes, hêtres). Ce sont principalement de jeunes sujets. Certains sont plus imposants ($\varnothing < 50\text{cm}$). Au niveau du cours d'eau, les arbres sont perchés au-dessus du niveau d'eau et on note la présence de racines nues.
- ❖ La prairie pâturée et les prairies de fauche identifiées ont une tendance à la fermeture et à l'enfrichement, on note le développement de végétations spontanées type ronces, et reprises arbustives.

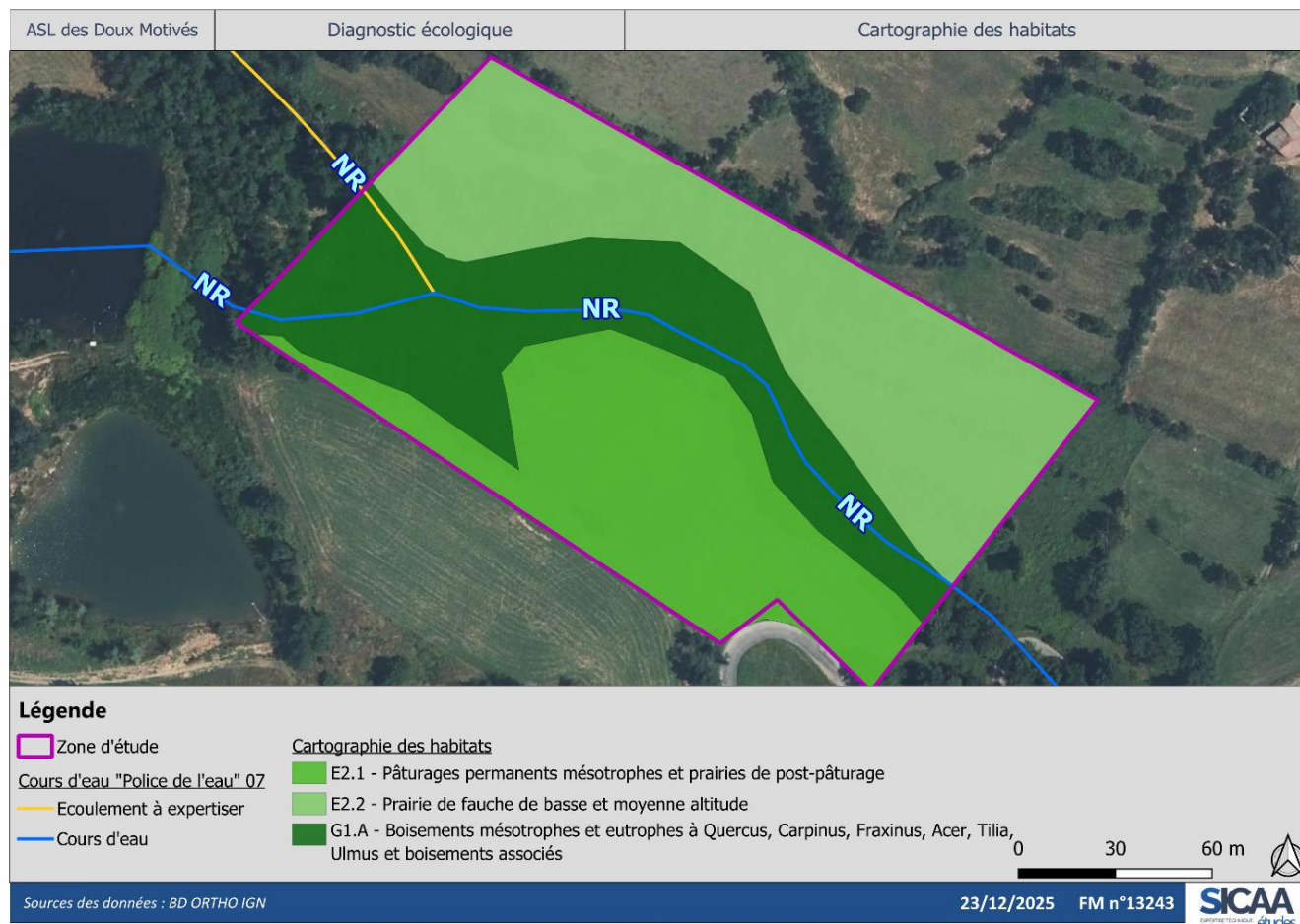


Fig. 12. Cartographie des habitats naturels sur la zone d'étude.

2.3. Autres remarques

- ❖ On note la présence de deux chandelles de bois mort sur pied en bord de cours d'eau. Il n'y a pas d'autre arbre moribond ou présentant des cavités, trous de pics ou autres. La rive gauche du cours d'eau est occupée par des prairies de fauches et des bois clairs de reprise de feuillus, quelques espèces herbacées de sous-bois sont remarquées. Les prairies sont en voie de fermeture. Cela est confirmé par l'observation de photographies aériennes anciennes (cf. [figure 13](#)).



Fig. 13. Evolution et fermeture des habitats agricoles à l'emplacement du projet entre 1980 et 2010.
(Source : IGN Remonter le temps)

- ❖ Il n'y a pas d'indice de présence de certains taxons sur le site (pas d'empreinte repérée, pas de nid, pas de terrier, pas d'arbre à cavité, pas de zone de refuge, de repos ou d'insolation).
 - ❖ Le cours d'eau possède un régime intermittent. Au moment de la visite, le niveau d'eau permet une circulation et il demeure des zones de moindre débit où l'eau est quasi stagnante. Ce régime intermittent, couplés aux boisements de feuillus qui bordent le cours d'eau et peuvent créer des habitats potentiels par leur réseau de racines en berges, laissent à penser à la présence potentielle d'espèces d'amphibiens.
 - ❖ On ne note pas d'indice de présence de castor sur le cours d'eau (absence de crayons et de castoréum), ni d'indice de présence de la loutre (pas d'empreinte). Les habitats naturels disponibles ne correspondent pas à l'écologie de ces espèces.
- **Les observations sur site couplées à l'analyse de la bibliographie et des données disponibles ne révèlent pas d'enjeu de conservation important sur le site étudié. La partie de boisement peut constituer un habitat potentiel pour certains taxons, sa valeur patrimoniale est faible mais les enjeux de conservation doivent être évalués précisément.**



Fig. 14. Enjeux de conservation identifiés à partir de la visite de diagnostic réalisée le 11/12/2025.

PARTIE 5 : ELEMENTS RESTANT A ETUDIER ET A CARACTERISER

1. CONCLUSIONS ET RESERVES SUR LES INVESTIGATIONS REALISEES

Les investigations réalisées sur site ont permis de :

- Vérifier l'absence d'enjeu lié à la présence de zonage de protection et d'inventaire à proximité : on note l'absence d'habitat rivulaire et d'habitat hygrophile. Il n'y a pas d'habitats rocheux dans ou à proximité du projet. Vis-à-vis des zonages écologiques recensés et leurs enjeux, le projet aura un impact positif en substituant des prélèvements d'eau à l'étiage et en contribuant au bon état écologique des milieux aquatiques dans le Doux et en aval ;
- Evaluer la qualité et l'état de conservation des habitats sur place : on note l'absence d'habitat patrimonial. Les habitats présents sont majoritairement des habitats agricoles en voie de fermeture auxquels s'ajoute un boisement de feuillus globalement jeune ;
- D'estimer les besoins complémentaires d'investigations dans la démarche de faisabilité environnementale du projet.

2. ETUDES COMPLEMENTAIRES ENVISAGEES

Afin de compléter l'étude de faisabilité environnementale du projet, des investigations complémentaires sont envisagées pour évaluer les impacts potentiels sur l'environnement.

Ce pré-diagnostic initial a permis de cibler les enjeux environnementaux présents et potentiels, une liste restreinte d'étude est donc envisagée. Cette proposition tient compte de l'état initial du site ainsi que de l'envergure du projet dans l'espace (11 000 m²) et dans le temps (environ 2 mois). L'emprise du projet sera restreinte et permet la création de nouveaux habitats, bien que d'origine anthropique. La phase chantier du projet est restreinte dans le temps, ce qui permet de réduire au maximum les impacts potentiels aux périodes les moins dommageables pour la faune.

Sont présentés ci-dessous les études identifiées à réaliser dans le cadre de l'évaluation de la faisabilité du projet.

Tableau 2. Etudes probablement à réaliser pour vérifier la faisabilité environnementale du projet.

Etudes	Eléments attendus à l'issue de l'étude	Nombre de passage et méthode envisagées
<i>Expertise écoulement</i>	Précision sur la nature de l'écoulement à expertiser en amont du projet.	Expertise OFB qui a été demandée par la DDT 07.
<i>Etude hydrobiologique</i>	Détermination de l'IBGN et de la fonctionnalité hydro biologique du cours d'eau. Délimitation des enjeux piscicoles.	Expertise IBGN et/ou I2M2 à réaliser dans l'année 2026 pour qualifier les enjeux et les impacts potentiels.
<i>Compléments d'inventaires écologiques - Habitats</i>	Délimitation des enjeux flore-habitats. En fonction des demandes de la MRAE lors l'examen au cas par cas, ce diagnostic écologique sera ou non transformé en étude d'impacts.	Investigations sur les arbres morts et gîtes potentiels à réaliser : 2 passages pour vérifier l'occupation et les impacts potentiels du projet. Investigations à vue sur 2 saisons pour délimiter les enjeux floristiques. Détermination des espèces et groupes phytosociologiques.
<i>Compléments d'inventaires écologiques - Faune</i>	Délimitation des enjeux faune. En fonction des demandes de la MRAE lors l'examen au cas par cas, ce diagnostic écologique sera ou non transformé en étude d'impacts.	Investigations 3 saisons pour délimiter les enjeux amphibiens. Investigation crépusculaire à vue et écoute active. Investigations 2 saisons pour délimiter les enjeux avifaunistiques. Investigations à vue et écoute active.